



**Station de Protection
des Plantes**

Grange-Verney
1510 Moudon

**Service des Forêts,
de la Faune et de la
Nature**

Ch. du Marquisat, 1
1025 St-Sulpice

A la Municipalité
de et à «N_A_MIN_15»
«CodePost» «LocaliteSCA»

Réf. : CKccan

Moudon, le 15 avril 2009

Ambroisie et autres néophytes : cours pour les employés de communes

Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs,

En avril 2008, nous vous avons déjà adressé un courrier concernant la situation de l'ambroisie et des autres néophytes envahissantes.

Situation de l'ambroisie

Rappelons que cette plante est **dangereuse** pour la **santé** humaine. Son pollen provoque de fortes allergies (rhume des foins, asthme, etc) de fin juillet à début octobre.

La situation a peu évolué en 2008 dans le canton de Vaud. L'ambroisie se trouve surtout sur la Côte, ainsi qu'à Lausanne et environs.

Pour prévenir l'extension de l'ambroisie et les problèmes de santé publique qu'elle occasionne, il est indispensable de lutter systématiquement.

Législation

Selon l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux (OPV) art. 27, annexe 10, l'**annonce** des foyers importants d'ambroisie et la **lutte** sont **obligatoires**. Ces foyers s'annoncent à la Station de Protection des Plantes (SPP), qui mène et coordonne la lutte contre l'ambroisie dans le canton de Vaud.

Rôle des communes

Nous comptons sur les communes pour **informer** les citoyens sur l'ambroisie; des documents sont à disposition auprès de la SPP (voir document joint). Il est aussi très important que les communes **luttent** sur les terrains communaux et **contrôlent** si la lutte est effectuée sur les terrains privés.

Cours de formation en 2009

Le Service de la Forêt Faune et Nature et la Station de Protection des Plantes (Service de l'Agriculture) ont organisés des cours sur l'ambroisie et les autres néophytes en juin 2008 pour les employés des communes vaudoises. Ces mêmes cours seront à nouveau organisés en juin 2009 à Rolle. L'objectif est de savoir identifier ces plantes et connaître les moyens de lutte. Les cours sont offerts gratuitement aux employés des communes, aux conseillers municipaux et toutes personnes s'occupant de la lutte contre l'ambroisie et les autres néophytes dans la commune. Ils auront lieu le **23 juin 2009**. La durée est d'une demi-journée. Le délai d'inscription est fixé au **29 mai 2009**.

En vous remerciant de votre attention et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Conservateur de la Nature

Le Chef de la Station de Protection des Plantes

Ph. Gmür

Ch. Kündig

Annexes : - 1 affiche
- 1 formulaire d'inscription au cours

Copies à : M. F. Brand, chef de service, Service de l'agriculture
M. E. Golaz, SECRI